

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

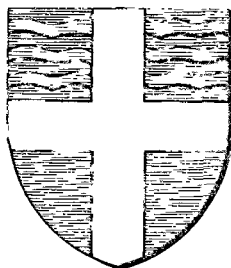
Commune de Versoix

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1940

présenté au Conseil Municipal le 23 Mai 1941

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux du - Temple, 3
1941

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. $\frac{1}{2}$ à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours de 14 heures à 18 heures. Le samedi de 8 heures à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : No 85 025

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, No 85.128, ou au poste de gendarmerie, No 85.021.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontières, la route de Ferney, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de Saint-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis-Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, le chemin de Mont-Fleuri et la frontière vaudoise en Braille, ainsi que le Vieux-Port. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1er avril au 30 septembre ; dès 8 h. du matin, du 1er octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

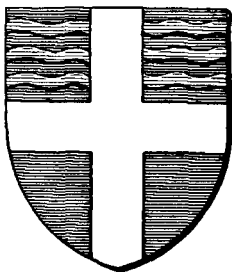
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1940

présenté au Conseil Municipal le 23 Mai 1941

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux - du - Temple, 3
1941

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 6 et 7 mai 1939

MM. DUTOIT, Hermann,	Radical	Entré en 1914 et 1922
BERGER, Francis,	»	» 1932
ROESS, Albert,	»	» 1922
JUNG, Charles,	»	» 1939
RATTON, Marc,	»	» 1927 et 1939
HENOUX, Adrien,	»	» 1939
STEINMANN, Edouard,	»	» 1939
CUEREL, Jacques,	Socialiste	» 1935
MENTHON, Adrien,	»	» 1939
CHOLLET, Alphonse,	»	» 1935
SOLDINI, Louis,	»	» 1935
PICCOT, Eugène,	Chrétien-social	» 1927
LEHMANN, Arsène,	»	» 1939
DIETRICH, Joseph,	»	» 1931
BEDAY, Gustave	National-démocrate	» 1940

La Commission des Finances se compose de :

MM. RAMSEYER, Maire, FERRIER et MUNDINGER, Adjoint, DUTOIT, JUNG, STEINMANN, CHOLLET, SOLDINI, LEHMANN et DIETRICH.

La Commission des Travaux de :

MM. MUNDINGER, Adjoint, Président, RAMSEYER, Maire, FERRIER, Adjoint, BERGER, ROESS, RATTON, CUEREL, MENTHON, HENOUX, PICCOT et BEDAY.

Lors de l'élection des 20 et 21 mai 1939, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoint : MM. FERRIER, Jean-P. et MUNDINGER, Charles.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Suppléance de l'Etat Civil.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie, Suppléance de l'Etat Civil.

Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1940

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

1940. Deuxième année de guerre !

Les opérations militaires qui semblaient stationnaires se sont tout à coup déclanchées. La France, après les pays du nord de l'Europe a été envahie. L'armée allemande occupe les territoires à notre frontière de Suisse romande. En mai et juin, nous avons passé par des heures d'angoisse et la mobilisation générale a été décrétée à nouveau. Depuis lors, l'Etat-major inaugure une nouvelle stratégie et concentre l'armée dans les Alpes en attendant les événements. Dans l'ordre économique, nous en sommes venus aux restrictions. L'Office fédéral de guerre s'ingénie à assurer notre ravitaillement malgré le blocus et cherche de nouvelles ressources. L'agriculture est à l'ordre du jour; il faut que notre terre ingrate produise plus généreusement. Il faut en un mot s'adapter à une vie moins large, rechercher les économies, tenir nos nerfs, encourager nos soldats, faire confiance à nos magistrats et à l'armée !

Ces quelques mots de préambule situent l'exercice écoulé. Quelques uns de nos collègues ont accompli leur service militaire. Les séances du Conseil municipal ont été peu nombreuses. En revanche l'activité de la Mairie et spécialement du Secrétariat a été intense: les cantonnements militaires, la distribution des cartes de ravitaillement, l'aide pour le loyer des mobilisés, les recensements divers, le paiement des subventions aux familles des soldats ont été des tâches difficiles et absorbantes.

La Mairie a pu, à l'occasion de Noël, remettre gratuitement à quelques familles dans la gêne un peu de combustible mis à notre disposition par l'Etat à un prix avantageux. Cette dépense a été inscrite au compte du Fonds de bienfaisance.

Le séjour des soldats à Versoix a été pour quelques commerçants une aubaine. Nos soldats ont laissé d'ailleurs un excellent souvenir de leur séjour dans notre commune.

Le compte financier de la commune se présente de la manière suivante :

Les recettes s'élèvent à	Fr. 112.791,20
Les dépenses à	Fr. 106.399,25
Excédent des recettes de	<u>Fr. 6.391,95</u>

ART. 13. — Le produit de la taxe fixe est supérieur de Fr. 1.000,— au rendement habituel de cet impôt.

ART. 14. — Les 36 centimes additionnels, dont 5 sont attribués à l'aide à la vieillesse et 1 à la C.G.T.E. atteignent Fr. 65.057,25. De l'examen du compte contributions, il ressort que les reliquats des dernières années ont été sensiblement réduits.

Nous enregistrons une plus-value sur les centimes additionnels dont le rendement est monté à Fr. 1.835,— par centime.

Le total des recettes est enflé d'une somme de Fr. 9.000,— qui concerne le remboursement par la Confédération des subsides avancés aux familles des mobilisés.

ART. 29. — Nous avons renoncé à faire figurer dans l'exercice 1940 une somme de Fr. 4.500,— environ, représentant le boni sur la consommation du gaz. Cette somme sera portée au budget de 1941. Les comptes des Services industriels n'étant bouclés que tardivement, il nous fallait attendre chaque année ce résultat pour boucler les nôtres. Nous pouvons donc considérer que le boni annoncé est inférieur au boni réel.

Le compte «dépenses» a subi de sérieuses compressions ; c'est ainsi que le poste 11, entretien du canal, n'a pas été entamé. L'article 17, entretien des bâtiments, a été sensiblement réduit, ainsi que l'article 19, éclairage des bâtiments communaux, dont une partie figure au compte des cantonnements militaires.

En revanche le chauffage des bâtiments atteint une somme de Fr. 5.600,—. Cette dépense supplémentaire se justifie par le fait que la provision de charbon de tout l'hiver a été payée sur l'exercice 1940, tandis qu'elle était ordinairement répartie sur deux ans.

La part des frais de construction du Pont de Richelien incombant à la Commune est payée à l'article 13 par un crédit supplémentaire de Fr. 5.000,—.

Pour l'article 51, sur Fr. 10.150,— avancés comme subsides aux familles des mobilisés, la Caisse fédérale nous a remboursé Fr. 9.700,—. La Caisse de compensation s'est substituée dans la plupart des cas à l'administration militaire de secours aux familles. Ce poste tend donc à disparaître.

Notons qu'une somme de Fr. 2.000,— à titre d'aide aux mobilisés pour le paiement de leurs loyers ne figure pas au budget. Cette somme est prélevée sur le Compte de dépôt et nous sera remboursée en partie en vertu d'une nouvelle loi cantonale.

Pour conclure, le résultat financier de l'exercice 1940 est très satisfaisant. Ne faisons pas de réflexions sur ce qui adviendra

de notre administration dans l'avenir. A chaque jour suffit sa peine. Mais les dispositions que nous avons prises pour décharger l'exercice futur nous permettent d'envisager la situation financière de la Commune avec optimisme. Cet automne, nous paierons la dernière annuité de l'emprunt 4 % 1911 et la dette électricité s'amortit rapidement.

Du rapport de gestion du Conseil d'Etat nous extrayons les renseignements suivants concernant les impôts de notre Commune.

Les fortunes imposables de la Commune de Versoix se décomposent comme suit :

Personnes physiques :	Pour le canton de Genève :
<i>Revenu :</i>	<i>Revenu :</i>
Fr. 2.728.472,—	Fr. 302.623.329,—
<i>Capital :</i>	<i>Capital :</i>
Fr. 30.902.840,—	Fr. 1.449.059.589,—
	—————
Personnes morales :	
<i>Bénéfices :</i>	<i>Bénéfices :</i>
Fr. 144.192,—	Fr. 19.291.797,—
<i>Capital :</i>	<i>Capital :</i>
Fr. 4.348.443,—	Fr. 902.020.712,—

Cimetière

Lors de la cession de l'Eglise et de la Cure à la Paroisse catholique romaine de Versoix, la Commune s'était réservé la partie du cimetière non contigue aux bâtiments. Ce cimetière désaffecté n'avait pas trouvé d'utilisation. Une parcelle lui fut enlevée pour l'élargissement de la route. Une proposition d'y construire une école enfantine fut écartée par le Département des Travaux Publics. D'autre part, des concessions de plusieurs tombes grevaient encore le terrain pour une trentaine d'années.

La Paroisse catholique nous a demandé d'acquérir cette parcelle 4158 A, feuille 30, d'une superficie de 1356 m². Vous avez admis cette demande dans la séance du 29 novembre 1940 au prix d'estimation de Fr. 5,— le m². Une somme de Fr. 6.780,— sera versée à la Commune en trois annuités et constituera un fonds destiné, par exemple, à l'achat de terrains, quand l'occasion se présentera.

Pont de Richelien

A la demande du Service de l'Armée, vous avez accepté de participer à la démolition et à la reconstruction du pont de pierre

sur la Versoix tendant de Richelien à Collex. Nous n'avons pas à connaître les raisons stratégiques de cette opération, mais vous l'avez envisagée sous l'angle de l'élargissement du pont et de la correction de la chaussée dont le tracé en ligne brisée présentait un danger certain. Le nouveau pont de béton a 8 mètres de large. C'est peut-être un luxe pour une route de 3^{me} ordre, mais il s'en suivra certainement une amélioration des accès. La dépense a été couverte pour la moitié par la Confédération, un quart par le Canton. Les Communes de Collex et de Versoix participent chacune pour $\frac{1}{8}$ des frais, soit Fr. 4.500,—.

Nous avons profité de la main-d'œuvre qui nous était offerte par la Cp. des travailleurs pour effectuer l'aménagement du contour de la route de la Bâtie, à la hauteur du pont. Monsieur Roess, notre collègue, nous a cédé le terrain nécessaire et la Commune n'a dépensé pour cette correction que le prix des matériaux et le déplacement des poteaux. Nous tenons à remercier vivement Monsieur Roess pour son geste.

Chemin de la Bâtie

La correction que nous envisagions dans notre dernier rapport a été exécutée par l'Entreprise *Stalet S. A.*, à Genève. Au cours des travaux la Mairie a modifié le projet pour des raisons techniques. Le niveau du chemin a été abaissé de plus de 1 m. 50 à certains endroits et l'emprise sur le fonds dominant a été augmentée. Quelques difficultés se sont présentées; il en résulte une sensible plus-value sur les prévisions. Le mur de soutènement a été prolongé, il a fallu aménager l'écoulement d'une source et tailler dans un talus de béton naturel. Tel qu'il se présente maintenant, le chemin de la Bâtie corrigé, est une belle artère d'un des jolis sites du canton.

Compagnie des Travailleurs

L'armée a utilisé de nombreux sans-travail non incorporés pour la construction de travaux de fortification. La Cp. 120 a été installée au Château de St-Loup. Ce sont ces hommes qui ont été employés à la construction du pont de Richelien, à l'aménagement des routes et des ouvrages construits dans la région. La présence de ces unités dans notre Commune exige des sacrifices financiers assez considérables. L'aménagement des cantonnements et des cuisines, le chauffage et l'éclairage coûtent très cher et malgré les subventions de l'armée, nous avons à faire face à de grosses dépenses.

Nous comptons cependant que l'effort que nous consentons joyeusement aura pour compensation un réconfort moral chez ces hommes que la crise a déprimés.

Malgré les inconvénients des chantiers de travail, nous persistons à croire que les occasions de travail rendent plus de services que les allocations de chômage. Les sans-travail sont moins nombreux dans la Commune ; qu'en sera-t-il à la démobilisation ?

Cantonnements Militaires

Nous relevons dans le compte des dépenses pour le cantonnement des troupes à Versoix, une somme importante pour la location des locaux et les indemnités aux propriétaires. Les Communes doivent le logement des officiers d'Etat-Major. Elles fournissent les locaux, le 50 % de la paille aux hommes et aux chevaux, l'aménagement des cantonnements et des écuries, l'installation de l'eau, de l'éclairage et du chauffage. La consommation de l'eau à elle seule figure dans notre compte pour un millier de francs.

En 1940, les dépenses pour la troupe ont dépassé 10.000 francs.

Chemins communaux

La somme prévue à l'article 13 du budget, entretien des chemins communaux, est de Fr. 24.000,— pour 1941, chiffre inférieur à celui du budget précédent. Remarquons que c'est une augmentation qui devrait se produire au contraire, vu que le coût de la main-d'œuvre et des matériaux augmente. Depuis l'année dernière les matériaux principaux pour la construction et l'entretien des routes ont suivi une hausse allant jusqu'à 40 % ; c'est ainsi que le goudron distillé est monté de Fr. 17,— à Fr. 30,— les 100 kilos.

Il est difficile de prévoir en décembre des chiffres définitifs dans un budget pour des travaux à effectuer en mai et juin de l'année suivante, aussi faut-il chaque année demander au Conseil Municipal des crédits supplémentaires.

Suivant notre ligne de conduite, nous avons ouvert une soumission restreinte entre les entrepreneurs de travaux publics. L'Administration a décidé d'adjuger ces travaux à la Maison *Induni & Fils*.

Rectification du chemin de Ravoux.

Vu l'exiguïté de ce chemin, la Mairie a obtenu des propriétaires riverains, côté Jura, la cession des hors-lignes permettant de porter la chaussée à 6 m. de largeur.

Nous remercions les propriétaires de leur compréhension, soit le Domaine d'Ecogia, l'Hoirie Mégevet et Monsieur André Bignens.

Élargissement de l'avenue Adrien-Lachenal.

Le tronçon entre le chemin Louis-Degallier et les Moulins étant très étroit, la Mairie a jugé bon de demander à la Direction des C. F. F. l'autorisation de combler le caniveau bordant l'avenue. Depuis la création de l'égoût de 1933, ce caniveau était devenu inutile. Les C.F.F. nous ont autorisés à faire ce travail en prescrivant toutefois la pose de tuyaux cylindrique de 0.15 m. de diamètre avec trous sur la calotte, ce qui nous permet d'exécuter cet élargissement sans muret de soutènement.

L'avenue Lachenal aura de ce fait une largeur convenable de la Gare aux Moulins.

Pan coupé chemin Argand.

Au contour de ce chemin dangereux pour la circulation, nous avons établi un pan coupé de 7 m. de côté avec muret surmonté d'une grille en treillis Charlon. Les promeneurs allant au Vieux Port ne s'en plaindront pas.

Jetée.

Pour parer au délitement de la rotonde de la jetée et d'une partie du mur du quai, la Mairie a décidé de faire relever une centaine de m³ de gros enrochements. Les gros blocs que nous faisons placer autrefois n'arrivent plus de Meillerie et il faut utiliser ce que nous possédons sur place.

Goudronnages 1939

Première couche :

Chemin de la Bâtie,	1600 m ²
Chemin de l'Etrat,	1200 m ²
Soit	2800 m ²

Seconde couche :

Chemin de la Bâtie,	1600 m ²
Chemin du Lac,	650 m ²
Chemin de l'Etrat,	2000 m ²
Chemin du Château (Chavannes),	2388 m ²
Soit	6638 m ²

Pompiers

Aucun incendie de quelque importance n'a eu lieu en 1940 dans notre commune, mais pour de nombreux feux de cheminée il a été fait appel au service du feu qui, dans tous les cas, par une rapide intervention a empêché des sinistres de se produire.

Les exercices de printemps et d'automne ont montré que la compagnie était bien entraînée et prête à faire son devoir. Nos pompiers auxiliaires sont maintenant bien instruits et comblent les vides que les mobilisations successives créent dans les rangs de la compagnie.

Nous remercions officiers, sous-officiers et sapeurs pour leur zèle et leur dévouement.

Dans la limite du budget voté, il a été possible d'acheter divers appareils dont l'acquisition était désirée par l'état-major, notamment pour l'entretien du matériel : appareils à laver les courses, appareil à vulcaniser et ligaturer, ainsi que quelques lampes électriques Daimon. La question de l'achat d'une moto-pompe reste à l'étude et pourra être reprise quant il n'y aura plus pénurie de benzine.

L'effectif de la compagnie n'a pas subi de modifications sensibles. Nous avons enregistré les démissions de MM. David et Dauphin. Nous exprimons à ces sapeurs avec nos regrets de les voir quitter la compagnie, les remerciements de la Commune.

Ecoles de Versoix

† Mademoiselle Marie LACROIX.

La maîtresse de couture de l'école primaire, Mademoiselle Marie Lacroix, a été enlevée par une grave maladie au mois de février. Elle avait quitté son enseignement il y a quelques semaines, mais après de pénibles souffrances elle s'est éteinte dans sa petite villa du chemin Degailler. Marie Lacroix était entrée en fonction en 1902. Elle s'est fait de suite apprécier par son autorité et son travail consciencieux. Elle a formé de nombreuses générations d'élèves auxquelles elle inculqua, avec le goût du travail bien fait, l'art de la couture, de la lingerie et de la broderie. Elle s'est dépensée avec talent, mais surtout avec un cœur et une conscience admirables. Sévère avec ses élèves, elle a su leur donner beaucoup d'affection. L'école perd une fonctionnaire dévouée et une éducatrice dont l'enseignement était l'unique but.

Marie Lacroix s'était intéressée à la bibliothèque communale. Là encore, elle fit mieux que de distribuer des livres, elle se fit la conseillère des grands et des petits, inspirée par son bon sens et par le besoin de guider les jeunes vers de belles lectures propres et bienfaisantes.

Nous lui rendons ici un témoignage de reconnaissance émue et nous assurons sa vieille mère de notre sympathie affectueuse.

Démission.

Le Conseil Municipal a pris congé à la fin de l'année scolaire de Madame Marguerite Debourgogne qui a fait valoir ses droits à la retraite après une activité de 25 années à Versoix. Un souvenir lui a été remis lors de la cérémonie des Promotions et le Maire lui a adressé, avec le témoignage de reconnaissance de la commune et des parents, ses vœux pour de longues années de repos.

Statistique scolaire

Ecole enfantine :	
Classe de Mlle Zingre	28 élèves
Ecole primaire :	
Classe de Mme Mundinger	32 élèves
» Mme Bacher	28 »
» M. Bölsterli	35 »
» M. Dentand	34 »
	129 élèves
Ecole secondaire :	
Classe de M. Ramseyer	26 élèves
Chavannes :	
Classe de Mme Coindet	2 élèves
	<hr/> 185 élèves

Les courses scolaires n'ont pas eu lieu cette année, ni les Promotions. La somme prévue au budget a été versée intégralement au Fonds de courses scolaires.

Route de Suisse

L'élargissement de la route de Suisse dans le Bourg est sur le point d'être réalisé. Les négociations avec les propriétaires des immeubles destinés à la démolition sont en bonne voie. Monsieur le Conseiller d'Etat Casai, après avoir acquis pour le compte de l'Etat les immeubles de l'ancienne confiserie, vient de traiter avec l'Hoirie Harder et Monsieur Auguste Cartier. Le Grand Conseil va se prononcer incessamment sur ces acquisitions et la démolition pourra être entreprise lors d'une prochaine démobilisation des troupes genevoises.

Les travaux se feront dans les meilleures conditions d'autant plus que la circulation des autos est extrêmement ralentie. L'emprise sur la cour du Château et sur le jardin du poste de police pourront s'effectuer en même temps. Il ne restera comme dernière étape qu'à acquérir l'immeuble de la Pharmacie et les petites maisons avoisinant le café du Raisin.

Nous tenons à dire à Monsieur le Conseiller d'Etat Çasaï notre reconnaissance pour son énergique intervention. Non seulement Versoix sera dotée d'une rue convenable, mais des immeubles vétustes et délabrés disparaîtront pour faire place à des maisons modernes.

Donnant suite à la suggestion de l'administration communale, le Département des Travaux publics admet une modification au plan d'extention de 1911 qui prévoyait l'élargissement des deux côtés pour porter la largeur de la rue à 20 mètres. Nous nous sommes mis d'accord pour une largeur de 13 mètres, soit une chaussée de 9 mètres et deux trottoirs de 2 mètres. La servitude qui pèse sur les immeubles du côté Lac doit disparaître. Le Département en a d'ailleurs appliqué le principe puisqu'il a autorisé la construction du nouveau poste de gendarmerie à l'alignement actuel, sur l'emplacement de l'ancien chalet russe.

Divers

Les Bains du Lac, sur terrain de l'Etat, ont disparu. Les douanes suisses ont obtenu d'y construire un garage pour leur canot-automobile. Le bâtiment des bains sera reconstruit sur le chantier de l'avenue Deshusses à destination de hangar pour les cantonniers. La terrasse sera aménagée en promenade et mise à la disposition du public. Ce belvédère remarquable sera apprécié de nombreux amateurs du lac qui viendront s'y reposer les soirs d'été.

Nous ne perdons pas de vue l'aménagement de la promenade du Vieux-Port. Nous ne pensons pas cependant pouvoir la réaliser cette année.

* * *

Cet exercice s'achève dans l'incertitude. Souhaitons qu'à pareille date, l'an prochain, nous puissions fêter le retour de la paix.

Merci, chers collègues, de votre compréhension et de votre aide. Merci spécialement aux deux adjoints et au secrétaire dévoués qui ont pris, chaque jour, une part du fardeau et m'ont facilité ma tâche.

Les difficultés de l'heure présente feront place à des heures plus sereines. Envisageons l'avenir avec optimisme et confiance. Servons notre pays, chacun à notre place et avec nos forces et demandons qu'il résiste à l'épreuve de la tourmente.

Versoix, le 23 mai 1941.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie le 2 mai 1941 à la Mairie. Elle a procédé au pointage des écritures et a opéré divers sondages qui lui ont permis de constater la parfaite tenue de la comptabilité établie par Monsieur Marcel Lacroix, secrétaire de la Mairie.

La Commission propose au Conseil Municipal d'accepter les comptes tels qu'ils lui sont présentés et d'en donner décharge à l'Administration avec remerciements.

Le rapporteur : CH. JÜNG.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1940 présenté par Monsieur le Maire,

Vu le rapport de la Commission des Finances,
A l'unanimité,

Arrête :

1. — Les comptes de 1940 arrêtés à Fr. 112.791,20 aux recettes
et Fr. 106.399,25 aux dépenses
soit un excédent de recettes de Fr. 6.391,95 sont approuvés

2. — Le rapport administratif et financier de l'exercice 1940 est adopté.

3. — Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion. Il lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjointes ses remerciements pour le dévouement qu'ils ont apporté à l'administration de la Commune.

Versoix, le 23 mai 1941.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Allocations en 1940

Société fédérale de Gymnastique	Fr. 200,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	» 250,—
Société de Sauvetage	» 100,—
Foot-Ball-Club	» 100,—
Hospice Général	» 100,—
Total	<u>Fr. 750,—</u>

Dette Communale

Ville de Genève, Dette Electricité	Fr. 8.184,45
Caisse d'Epargne, Emprunt 1911 à 4 %	» 2.224,35
Caisse d'Epargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 %	» 22.103,55
Total de la dette	<u>Fr. 32.512,35</u>

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice 1939	Fr. 10.646,05	
Boni de l'exercice 1939	» 951,40	
Intérêt 4 % au 31 décembre 1940	» 250,80	
Payé à M. Ferrari, entrepreneur		Fr. 2.100,—
Payé à M. Induni, entrepreneur		» 3.000,—
Solde en faveur de la Commune		» 6.748,25
Fr. 11.848,25		<u>Fr. 11 848,25</u>

Fonds de bienfaisance

Solde de l'exercice 1939	Fr. 800,40	
Dons anonymes	» 15,—	
Secours payés		Fr. 418,90
Solde en caisse au 31 décembre 1940		» 396,50
Fr. 815,40		<u>Fr. 815,40</u>

Solde du carnet d'épargne du Fonds de Bienfaisance, au 31 décembre 1940 Fr. 2.215,20

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1940	Fr. 1.855,10
Une lettre de gage à la Caisse hypothécaire	» 2000,—

Prix Lachenal

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1940	Fr. 436,20
--	------------

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

N ^o	Nature des Recettes	Recettes effectuées
10.	Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	Fr. 989,75
11.	50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 75,—
13.	Produit de la taxe fixe	» 11.051,05
14.	Centimes additionnels	» 65.057,25
15.	Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 3.924,—
16.	Produits des locations des bâtiments et des emplacements communaux	» 4.809,35
20.	Amendes perçues par la Mairie	» 457,50
21.	Produit des concessions du cimetière	» 875,—
22.	Recettes éventuelles	» 1.001,75
23.	Produit de l'Etat Civil	» 324,50
26.	Concessions d'eau du canal	» 3.248,95
27.	Vente des bois	» 541,—
28.	Produit des inhumations	» 355,—
30.	Produit des écolages	» 80,—
31.	Assurance scolaire,	» 80,—
33.	Contraventions perçues par l'Etat	» 394,35
34.	Remboursement pour les subsides militaires	» 9.718,35
35.	Remboursement de l'armée pour cantonnements etc.	» 9.808,40
Total des recettes		Fr. 112.791,20

Total des **Recettes** Fr. 112.791,20

Total des **Dépenses** » 106.399,25

Excédent des recettes Fr. 6.391,95

de la Commune de Versoix pour 1940

DÉPENSES

N°	Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr. 129,20
3.	Assurance des bâtiments communaux, contre l'incendie	» 126,65
4.	Frais de bureau et petite caisse	» 740,30
5.	Traitement des employés de la Mairie	» 3.600,—
6.	Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
7.	Frais pour relier les recueils des lois	» 20,—
8.	Frais d'affichage	» 120,—
9.	Indemnité à l'Inspecteur du bétail, part de la Commune	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière	» 875,50
12.	<i>Secours contre l'incendie</i>	» 1.498,35
13.	Réparation et entretien des chemins communaux	» 29.298,20
14.	Fermage de la voirie enlèvement des immondices	» 2.600,—
15.	Fourniture d'eau	» 1.145,35
16.	Eclairage des routes communales	» 2.839,05
17.	Entretien des bâtiments communaux	» 1.149,40
18.	Chauffage des bâtiments communaux	» 5.608,70
19.	Eclairage des bâtiments communaux	» 285,20
21.	Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	» 2.427,60
22.	Part de la Commune pour les écoles secondaires rurales	» 753,15
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 100,—
25.	Fête des écoles	» 1.000,—
29.	Abonnement au téléphone	» 424,85
30.	Amortissement de la dette communale (Emprunts)	» 5.106,60
33.	Dépenses imprévues	» 1.042,45
40.	Frais pour l'Etat Civil	» 111,—
41.	Assurance scolaire des enfants indigents	» 551,70
42.	Traitement des employés de la Commune	» 8.573,10
43.	Assurances diverses	» 1.139,50
44.	Ecolage à l'école de Chavannes-des-Bois	» 160,—
45.	Allocations diverses	» 750,—
46.	Allocation aux Colonies de Vacances	» 1.000,—
47.	Subvention à la C.G.T.E.	» 1.636,70
48.	Pension de retraite à l'agent municipal	» 2.400,—
49.	Frais de mobilisation, cantonnements, etc.	» 10.172,45
50.	Versement du produit de 5 cts additionnels pour l'aide à la vieillesse.	» 8.728,05
51.	Subsides militaires	» 10.156,20
Total des dépenses		Fr. 106.399,25

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	2
Répartition des fonctions	2
Compte rendu administratif et financier, exercice 1940	3
Cimetière	5
Pont de Richelien.	5
Chemin de la Bâtie	6
Compagnie des Travailleurs	6
Cantonnements militaires	7
Chemins communaux	7
Jetée	8
Goudronnages	8
Pompier	8
Ecoles de Versoix	9
Route de Suissé	10
Divers	11
Rapport de la commission des finances	12
Allocations en 1940	13
Dette Communale	13
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	13
Fonds de bienfaisance	13
Fonds de courses scolaires	13
Prix Lachenal	13
Compte des recettes et des dépenses pour 1940	14 et 15

LOGIS-PENSION

Le Maire croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

LOI SUR LES ROUTES DE 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 mètre.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables acte de naissance ou de mariage.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 41.212.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Service de distribution : Mardi de 16 h. 30 à 18 h.



Commune de Versoix

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur la récupération des déchets, la Mairie de Versoix avise la population que le ramassage **obligatoire** est appliqué **dès le 1^{er} juin** dans toute la Commune. Cette mesure concerne toutes les personnes qui n'ont pas de petit bétail.

MM **Schärer, Buffat et Baechler**, éleveurs de porcs, ont été chargés de lever deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, **les récipients déposés devant les immeubles** et contenant les déchets alimentaires. Les seaux seront déposés avant 8 heures du matin et devront être enlevés aussitôt après.

Les **récipients N° 1** (ferraille, tôle, fer-blanc même rouillés — et cuirs) ainsi que les **récipients N° 2** (chiffons et papiers) seront levés par le camion de la voirie le 1^{er} lundi du mois. **La vaisselle cassée et les débris de verre doivent être mis à part.**

Les os, **préalablement séchés**, seront levés chaque samedi par le service de la voirie. Ils seront, si possible, mis dans des cornets.

La levée des récipients est interdite aux personnes non désignées par la Mairie.

LE MAIRE.
